



COMMISSION D'UTILISATION NATIONALE

Chiens de berger et de garde

Groupe de travail Mondioring

Le 16 juin 2013

M. Mmes Mrs JUGES SCC en MONDIORING

Ce courrier est une liste de réponses à différents messages témoignant de questions ou d'inquiétudes. Certains d'entre vous n'y verront que des évidences mais d'autres seront rassurés sur leur façon de faire. Néanmoins nous vous remercions tous pour votre implication dans la discipline MONDIORING.

CURSUS :

- Un chien ayant obtenu deux excellents en échelon 1 peut concourir en échelon 2 (éventuellement sur le même concours).
- Un chien ayant obtenu deux excellents en RING 2 peut concourir en MONDIO 3.

ORGANISATION :

Même si un paragraphe du règlement dit que « on peut utiliser un seul HA », en échelon 1 nous devons utiliser 2 assistants, en particulier pour la **défense du maître**. Par contre, pour cet exercice, il faut veiller à ce que le « faux » ait un rôle très **discret**.

Sur un concours, il peut y avoir deux HA de niveau 1 pour les échelons 1 et 2, par contre, il faut obligatoirement un niveau 2 pour l'échelon 3.

REGLEMENT :

Mises en place : Nous avons déjà demandé des mises en place « propres » ; c'est-à-dire où un jury (étranger peut-être) ne puisse pas retirer de points. Nous avons évoqué les petits pas sur le côté, le placement derrière le chien etc....en fait tout placement en deux temps. Continuez, nous sommes en bonne voie. Et si vous avez des doutes, l'allure générale vous appartient.

A la mise en place de la garde d'objet, le commandement « tes pattes » ou un autre est bon du moment qu'il est unique.

Évitez les situations trop fantaisistes qui ne permettent pas de respecter le règlement (par exemple le départ de l'envoi en avant le conducteur étant assis sur une chaise !)

Responsable du groupe

Claude MUNTO
305 Rue cave coopérative
30870 CLARENSAC
06 08 57 66 35
c.munto@wanadoo.fr

Secrétaire

Martial BEYAERT
4 Rue Roussel
59760 GRANDE SYNTHE
06 71 05 49 46
mart.bey@wanadoo.fr

Responsable des juges

Jean Marcel DEL PUPPO
Racine
33910 SAVIGNY DE L'ISLE
06 74 85 23 09
del-puppo@wanadoo.fr

Responsable de HA

William LANGLOIS
93 Chemin de la motte samson
91120 PALAISEAU
06 60 42 36 76
williamlanglois91@free.fr

Sauts : certains conducteurs voudraient faire exécuter des performances supérieures à la cote maximale de l'échelon : il ne faut pas l'autoriser. Si cela est toléré dans les habitudes du Ring cela ne se justifie pas en Mondio (à la palissade, il y a la claie inclinée derrière et on peut mettre le chien plus proche de l'obstacle si on a une crainte quelconque).

Positions : dans le cas où un chien n'exécute pas une position malgré deux commandements supplémentaires, l'exercice est terminé : les points acquis restent acquis mais il n'y aura pas de points de rappel.

Dans le cas où le chien se déplace à la dernière position avant le « pouet » du juge, un point en moins par mètre. Si c'est après le « pouet », c'est un retour anticipé et il perd les points de rappel .

Recherche : Le temps est de 2 à 3 minutes .C'est le juge qui décide en tenant compte de tous les paramètres : surface du terrain mais aussi des difficultés spécifiques.

Il faut que l'HA soit obligatoirement caché, mais accessible : éviter de « percher » l'HA au sommet d'une échelle en train de cueillir des cerises !!Dans ce cas caricatural il n'y aura pas de coup de dent dans la cachette et si le chien quitte la garde, la fuite ne sera pas terrible !

Garde d'objet : la logique sera toujours votre souci premier. Il faut que ce soit un objet prenable et que le chien puisse logiquement le garder.

Acceptez, cher collègue mes sentiments distingués.

Pour le GTM,
Jean Marcel DEL PUPPO
Chargé de la Gestion des juges

INFO : pour la prochaine saison on continue le système qui consiste à demander à l' organisateur des collections d'objets de rapport et de garde que vous tirez au sort .Cette façon de faire a pour but de préserver le maximum d'équité dans la sélection des chiens en vue de la finale. De toute évidence, cette prérogative devient caduque pour la finale : ce jour là tous les chiens sont sur le même pied d'égalité et c'est le jury qui est en charge de fournir les objets.

Responsable du groupe

Claude MUNTO
305 Rue cave coopérative
30870 CLARENSAC
06 08 57 66 35
c.munto@wanadoo.fr

Secrétaire

Martial BEYAERT
4 Rue Roussel
59760 GRANDE SYNTHE
06 71 05 49 46
mart.bey@wanadoo.fr

Responsable des juges

Jean Marcel DEL PUPPO
Racine
33910.SAVIGNY DE L'ISLE
06 74 85 23 09
del-puppo@wanadoo.fr

Responsable de HA

William LANGLOIS
93 Chemin de la motte samson
91120 PALAISEAU
06 60 42 36 76
williamlanglois91@free.fr